

Paris, le 25 octobre 2022

Coercition : la fausse bonne idée

Afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins, certains députés et sénateurs se sont mis dans l'idée de supprimer la liberté d'installation des médecins et de mettre en œuvre des mesures coercitives touchant aux conditions d'exercice des futurs médecins.

La CSMF tient à rappeler que ces mêmes élus sont en grande partie responsables des difficultés d'accès aux soins de nos concitoyens. En effet, quand depuis 40 ans, de nombreux doyens et les présidents de la CSMF dénonçaient les risques d'un numerus clausus drastique, les élus de la nation n'ont eu de cesse de limiter le nombre de médecins formés.

La CSMF tient également à mettre en exergue l'échec annoncé de telles mesures populistes. Les exemples étrangers nous ont montré qu'une politique basée sur la coercition ne fonctionnait pas.

La CSMF dénonce le projet d'amendement qui ne permettrait l'installation dans des zones non considérées comme sous dotées qu'en succédant à un confrère cessant son activité. Cela engendrera une augmentation de la valeur de la reprise des patientèles ce qui limitera ces installations aux jeunes médecins issus de milieu aisé.

La CSMF s'inquiète d'une telle politique qui aboutirait à une plus grande désertification et à une baisse prononcée de l'installation des médecins en secteur libéral. Nous manquons de médecins partout. Penser un instant que ceux-ci vont se plier à des mesures coercitives est un leurre.

La CSMF rappelle aux élus mais aussi et surtout à nos concitoyens que c'est par des mesures incitatives, dans le cadre d'une politique faite de droits et de devoirs, de liberté et du sens de la responsabilité que nous répondrons efficacement et rapidement aux attentes des Français. Cela passe par une nécessaire valorisation de l'expertise médicale nécessaire pour libérer du temps médecin.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) [www.csmf.org](#)

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.